

COMITÉ SYNDICAL DU 06 OCTOBRE 2023

Le comité syndical a été convoqué le 02 OCTOBRE 2023

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix délibératives : 59

Membres titulaires présents :

Messieurs Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Joël EPINAT, Alain VIRICEL, Georges ROCHETTE, Patrick WETTA, Philippe ARIES

Membres titulaires absents représentés :

Messieurs Yannick JARDIN, Jean-François RASCLE

Membres titulaires absents excusés :

Madame et Messieurs Nicole PEYCELON, Pierre DREVET, Pierre GIRAUD, Philippe DENIS

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Monsieur Tom PENTECOTE, Christian JULIEN

Pouvoirs :

Monsieur Yannick JARDIN donne pouvoir à Monsieur Philippe ARIES et Monsieur Jean-François RASCLE donne pouvoir à Monsieur ROCHETTE.

Secrétaire de séance :

Monsieur Julien DUCHÉ

La séance est ouverte à 10H10 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.

M. DRIOL. – La séance est ouverte.

Merci à tous d'être présents à cette réunion.

Je vous propose de commencer par faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des élus du SYDEMER)

Avant toute chose, je vais demander à Antoine de bien vouloir se présenter. C'est lui qui prend la succession d'Océane qui nous a déjà quitté il y a plusieurs mois. On a enfin trouvé quelqu'un qui s'engage dans la mission depuis quelques jours, je vais lui laisser le soin de se présenter.

M. MONTENON. – Bonjour à tous Antoine Montenon, je suis arrivé ce lundi très, très récent dans la structure juste pour expliquer pourquoi je suis là parce que le sujet m'intéresse beaucoup et au niveau de ce que j'ai fait avant, moi j'ai une douzaine d'années d'expérience aujourd'hui beaucoup pour l'Etat et pour des collectivités notamment ma dernière activité et notamment on va en parler un petit peu dans le groupe de travail mais sur le sujet de compétences plutôt sur le transport et la mobilité aussi sur le plan climat dans un syndicat mixte en Alsace 86 000 habitants, 3 intercommunalités. Toutes les questions de coopération entre collectivités et prise de compétence, ce sont des sujets qui me parlent beaucoup tout comme les sujets énergie et climat qui étaient ma spécialité pendant les 4 dernières années je suis très content d'être aujourd'hui parmi vous et merci pour l'accueil que j'ai eu pour l'instant.

0. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2023

M. DRIOL. – Avant toute chose je dois vous faire approuver le compte rendu du Comité Syndical, comme il se doit je vous demande de bien vouloir si vous en avez formulé vos remarques sur le contenu de la dernière séance qui remonte déjà au 31 Mars 2023, il n'y a pas d'observations particulières donc qui s'oppose, qui s'abstient,

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. DRIOL. – Oui je vous remercie et ensuite en termes de délibération on a qu'un rapport, il est technique et une délibération administrative donc je vais demander à Alexandre de nous apporter les explications, on en vient à la M57.

■ 1. MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

M. BREUIL. – La M57 une nomenclature budgétaire et comptable qui jusqu'à présent pouvait être adoptée, mais c'était un choix et dorénavant ce n'est plus une option c'est une obligation. Alors vous allez me dire même si vous refusez de voter cette délibération, le comptable public ne l'entendra pas de cette oreille, on aurait presque pu s'en abstenir, il nous a sollicités pour qu'on puisse vous soumettre cette délibération. Aujourd'hui on l'a fait de bonne grâce, elle vous a été communiquée en même temps que la convocation, moi j'ai repris 3 points : l'adoption des règles budgétaires et comptables de la nomenclature M57, un tableau aussi qui fixe les durées d'amortissement des différentes immobilisations et puis une nouveauté je l'avais demandée dans le cadre de la M14, ce n'était pas possible et là c'est une faculté, alors là pour le coup ce n'est pas une obligation mais en termes de souplesse, la possibilité d'avoir dans une certaine mesure une fongibilité des crédits. C'est-à-dire que c'est une délégation qui est accordée au président pour qu'il puisse durant l'exécution budgétaire procéder à un certain mouvement de crédit entre chapitres dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, en excluant tout ce qui relève de dépenses du personnel, de toute façon il n'y en a plus et aussi ce n'est pas noté, l'obligation à l'instance délibérative qui suit d'informer bien entendu l'ensemble des délégués.

M. DRIOL. – Effectivement, ça reste très encadré, c'est vrai que ceux qui auraient manqué un épisode, Océane était salariée employée du SYDEMER, Antoine n'a pas tout à fait le même statut.

M. BREUIL. – Antoine est agent de Saint-Etienne-Métropole mis à disposition à 100% du SYDEMER, ce choix-là il avait été présenté et débattu en début d'année et faisait suite à une première offre d'emploi qui était restée infructueuse au niveau SYDEMER, Antoine est titulaire, agent de la fonction publique, c'était quelque chose qu'on ne pouvait pas faire dans le cadre d'un emploi non permanent du SYDEMER, on était obligé de recruter un contrat en CDI.

M. DRIOL. – On n’a plus aucun salarié au SYDEMER

M. BREUIL. – On n’en a plus

M. DRIOL. – Mais on a des frais qu’on paye à Saint-Etienne-Métropole pour rembourser les charges.

M. JULIEN. – Il y a deux choses que je rajouterais par rapport à la M57 c’est d’une part la suppression des dépenses imprévues par ce système qui est ici sauf pour l’investissement où vous avez la création d’un chapitre particulier sur le sujet et enfin c’est l’apparition du compte financier unique à la place du compte de gestion et du compte administratif. Il n’y aura plus qu’un seul document.

M. DRIOL. – C’est une bonne chose.

M. JULIEN. – ça fait partie de la réforme de la M57 qui aboutira à la production d’un compte financier unique, qui est la compilation du compte de gestion du receveur et du compte administratif de l’ordonnateur.

M. DRIOL. – Merci pour ces précisions elles n’étaient pas anodines. Est-ce qu’il y a d’autres questions là-dessus ?

Qui s’oppose ? qui s’abstient,

Approuvé à l’unanimité.

M. DRIOL. – Il y a plein d’autres raisons de convoquer ce Comité Syndical parce qu’on a besoin d’échanger la vie du Sydemer avec vous, on ne s’était pas vu depuis le mois de mars et moi je n’aime pas travailler tout seul dans mon coin donc on a plusieurs présentations à vous faire à commencer, par la présentation de notre nouveau site internet qui a changé de couleurs mais qui lui aussi répond à une obligation.

M. BREUIL. – Océane avait lancé la consultation pour retenir un prestataire et on n'a pas rien fait pendant ces 6 mois je vous rassure voilà. Notamment on a travaillé avec la direction de l'informatique de Saint-Etienne-métropole. Voilà le nouveau site internet du SYDEMER ou si vous tapez sur Google SYDEMER vous tomberez dessus, il n'y a pas de soucis, il est bien référencé. On ne va pas parcourir l'ensemble du site mais on a une frise historique qui vous donne un peu les grandes étapes. On a aussi et ça peut être utile quand on ne sait plus le territoire avec les points de population et parce que c'était l'actualité on a rajouté un petit truc, en zone grisée ce sont les autres territoires qui participent aujourd'hui à l'entente, les 6 autres, le Roannais, le Grand Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, le SITOM Sud Rhône et la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais, on les a bien entendus pas du tout fait apparaître au même niveau que les 5 membres du SYDEMER. Et surtout l'obligation réglementaire qu'on arrive à satisfaire dorénavant avec ce nouveau site, c'est sur la partie de publication des actes, où on a l'ensemble des délibérations, procès-verbaux, convocations des comités syndicaux. On a dû remonter je pense jusqu'au début du mandat en termes d'historique en février 2020, ça permet d'être à jour et de compléter. Alors y a toujours existant, la plateforme d'échange mais qui n'est pas beaucoup utilisée, là au moins c'est un accès direct grand public donc on a réactualisé sur l'ancien site SYDEMER on faisait encore référence au projet de tri mécano-biologique, il était temps d'actualiser tout ça. C'est une photo prise sur le site de Borde Matin sur la partie valorisation du biogaz.

M. DRIOL. – C'est un choix de ne pas avoir mis des déchets sur la photo mais bien la transformation de ces déchets, transformation c'est un grand mot parce qu'on enfouit à Borde Matin, on valorise aussi.

M. BREUIL. – Là c'était quand même une partie qui est à valorisation énergétique ce qui correspond à peu près à la philosophie du projet du SYDEMER

M. DRIOL. – Ça me fait plaisir que tu le remarques.

M. BREUIL. – Et autre chose, l'organisation de l'ensemble des délégués vous est présentée, on a bien 3 représentants de Saint-Étienne un titulaire et deux suppléants.

M. DRIOL. – Bien je pense qu'on peut passer au point suivant. Après il faut bien reconnaître que le SYDEMER a peu de relation directe avec le grand public, si un

jour on change de statut on verra mais pour l'instant. Après j'imagine qu'on peut avoir le nombre de clics par mois.

M. CHAVEROT. – Ça serait bien d'inciter les Communautés de Communes à dire faites un lien.

M. DRIOL. – En effet on pourrait faire un message à toutes les Collectivités Territoriales, EPCI et Communes. Ok, proposition adoptée.

M. BREUIL. – Je poursuis sur l'étude CSR, alors pour rafraîchir un peu la mémoire de tous, c'est une étude qui a été confiée fin d'année dernière à un groupement constitué d'un bureau d'étude technique ANTEA, un bureau plus spécialisé sur les aspects de communication le cabinet ROUGE VIF et un financier FCL et une avocate Fanny Michel. C'est surtout ANTEA GROUP et un peu le cabinet ROUGE VIF avec qui on travaillait jusqu'à présent, le 3 février avait été présenté au Comité Syndical les résultats de la mission 2 qui avait pour but de regarder les aspects techniques et financiers de 5 scénarios de traitements différents et à la suite de ça on avait rediscuté des conclusions. Première conclusion qui s'en dégageait lors du Comité Syndical du 31 mars, j'ai repris les diapositives telles quelles ça permet de se remémorer. Le point de départ c'était de dire que les combustibles solides de récupération, leur intérêt principal était de permettre de produire une énergie localement et contrairement aux ordures ménagères avec un aspect un peu plus stockable. J'ai mis relativement parce que à entendre les professionnels du secteur c'est plus ou moins vrai mais quand même. En revanche les études nous ont alertés quand même sur plusieurs points. D'une part, que la performance d'un point de vue taux de valorisation reste assez décevante, j'avais mis médiocre car je devais être surement déçu. Si on prépare du CSR avec tous les OMR et tous les déchets résiduels qu'on collecte c'est finalement 67 200 tonnes de déchets ultimes qui nous restent quand même sur les bras à enfouir. Le 43 000 que je cite c'est si on n'oriente pas tout. C'est dans le cas d'un scénario où on a une expédition partielle d'ordures ménagères vers la valorisation énergétique, c'est un peu cliché. Et en tout état de cause on ne respecte pas en fait l'objectif fixé par la Loi JEC, d'avoir 10% maximum d'enfouissement sur les déchets ménagers et assimilés. Si on fait un calcul rapide 660 000 habitants 500 kilos de DMA par habitant on a 330 000 tonnes, il faudrait enfouir un maxi 33 000 tonnes voilà on est au-dessus. Voilà donc l'évitement par rapport à l'enfouissement ce n'est pas mirobolant et tout ça en plus pour un coût qui est quand même assez élevé. Les différents scénarios s'évaluaient entre 215 et 246€ HT par Tonne entrante une fois qu'on a mis tout bout à bout c'est à dire la préparation de CSR et le tarif payé à l'opérateur qui opère la chaufferie CSR et dernier point saillant aussi le fait qui dit préparation CSR dit en fait de trouver 2 terrains, un pour préparer les CSR et puis

ensuite quand même si on veut maîtriser derrière leurs valorisations un autre pour avoir la chaufferie CSR. Dernier point mais ça a été déjà longuement abordé, c'est qu'il y a des risques qui pèsent sur le fait d'avoir effectivement une valorisation des combustibles solides de récupération ce n'est pas comme du bois B ou comme des végétaux, c'est plus difficile de trouver des repreneurs. Structurellement ça fait des années qu'il y a une situation en France déséquilibrée entre offre et consommation, c'est-à-dire qu'on produit trop de CSR par rapport aux chaufferies en capacité de les consommer ce qui fait que des grands opérateurs nationaux aujourd'hui, exportent des CSR en dehors de la France. On a des préparateurs de CSR qui n'ayant pas trouvé de solution, n'ont que le choix de les enfouir ce qui est quand même au point de vue environnemental pas bon et d'un point de vue financier catastrophique. Alors l'autre problème c'est pour développer des chaufferies CSR, c'est toujours à chaque fois la concurrence avec d'autres sources de production de chaleur qui peuvent être concurrentielles. Pendant longtemps ça a été le gaz alors l'actualité il y a 2 ans à un petit peu rabattu les cartes, mais quand même. La Biomasse aussi reste quelque chose de très prisé et spécifiquement on a une difficulté liée au fait que le gisement à partir duquel on prépare les CSR est principalement constitué d'ordures ménagères donc aujourd'hui la plupart des projets c'étaient plutôt sur des déchets d'activités économiques avec une composante biogénique qui est bien moins forte donc ça pose un certain nombre de questions. Il n'y a pas encore beaucoup de projets qui ont été faits avec des CSR issus d'OMR un faible soutien des pouvoirs publics de manière régulière. On nous dit qu'il va y avoir des grandes évolutions et que dorénavant maintenant on va mettre le paquet et qu'on va soutenir la filière. Encore récemment en juin dernier l'ADEME a communiqué là-dessus mais il faut être assez prudent parce que depuis le temps qu'on promet de faire décoller la filière CSR et qu'elle est toujours sur le tarmac, peut être qu'un jour ça viendra donc il faut être attentif mais ce n'est pas une garantie absolue. Les discussions qu'on a eues les 2 dernières années avec la DEM indiquaient que s'il mettait comme vraiment une barrière absolue faite que si nos CSR étaient préparés à partir de plus de 30% d'OMR, il ne soutenait pas financièrement les chaufferies derrière qui les consommaient. Parmi les 5 scénarios étudiés, il y en avait un qui reposait sur une chaufferie industrielle pour les besoins de chaleur de SNF les échanges qu'on a pu avoir avec SNF nous ont montré qu'ils n'étaient pas partant. Voilà pas forcément en lien avec du scepticisme sur la filière en tant que telle mais parce qu'ils avaient fait d'autres choix pour leur production de chaleur des choix stratégiques, de long terme, liés la fiscalité carbone et qu'en fait ils étaient sécurisés sur ce plan-là. Pour eux, il n'y avait pas une épée de Damoclès qui menaçait et donc ils ne souhaitaient pas remettre en cause ces choix stratégiques pour nous faire plaisir et consommer nos CSR. L'autre famille de scénario sur laquelle on voulait s'appuyer c'était le réseau de chaleur urbain avec un réseau de chaleur bien identifié sur la ville de Saint-Étienne et sur la partie Sud. Mais dans les échanges qu'on a eus avec nos collègues c'est une idée séduisante mais avec beaucoup d'étapes à franchir, actuellement les réseaux existants sont des réseaux

privés et qui ne sont pas interconnectés et en plus il y n'a pas de site de production type chaufferie Biomasse par exemple. Donc il faut aussi la créer et trouver une implantation, ce n'est pas infaisable mais c'est beaucoup d'étapes à franchir. Une fois qu'on a dit tout ça, ce qui avait été proposé au 31 mars c'est comme objectif, malgré tout de continuer à travailler au sens de continuer à avoir un scénario de traitement autonome pour le SYDEMER. C'est-à-dire ne pas dépendre uniquement du bon vouloir d'un territoire voisin. Très clairement, pour pouvoir continuer à disposer d'une alternative qui soit suffisamment crédible lorsqu'on négocie au sein de l'entente formé avec le Grand Lyon et comme toutes les études qu'on a faites sur le CSR posent quand même un point d'interrogation. La proposition qui avait été faite c'était de pouvoir rélargir le champ à la technologie et au process de l'incinération. Même si ça soulève aussi énormément de sujets en termes d'accès d'unité parce qu'il faut le faire intervenir sur le territoire, de pouvoir redire à nos interlocuteurs Lyonnais notamment qu'on n'est pas seulement figé sur les CSR mais qu'on réfléchit à d'autres traitements. Je pense que c'est indispensable sinon il risque de se dire que de toute façon le CSR est tellement hypothétique que finalement on n'a pas d'autres choix que de coopérer avec eux. Donc ce qui avait été proposé c'était de faire une étude complémentaire limitée mais au moins qui interroge les grands paramètres d'un projet incinération à l'échelle pour savoir combien ça coûte et est-ce que c'est pertinent vu le gisement que l'on a et est-ce qu'il faut aller chercher des gisements complémentaires. Soit typiquement on peut viser le Roannais parce qu'aujourd'hui ils n'ont pas de solution propre ou alors élargir notre propre gisement, d'aller plus loin que l'ordure ménagère et absorber aussi des encombrants broyés, évaluer à combien on arrive en termes de performance énergétique. On peut aussi penser quelle performance d'un point de vue environnemental l'émission de gaz à effet de serre des choses comme ça et puis faire un premier comparatif avec ce qu'on a trouvé au niveau des scénarios construits par ANTEA, histoire de se dire voilà si on fait quelque chose sur notre territoire à l'échelle SYDEMER, c'est quoi le plus pertinent d'un point de vue financier environnemental et production d'énergie. Pour arriver à cette conclusion-là, il faut aussi qu'on approfondisse quand même l'un des scénarios qui a été étudié en début d'année par ANTEA. L'idée de la proposition c'est donc de laisser tomber les scénarios avec SNF et de se concentrer sur le scénario réseau de chaleur, ça faisait partie de la mission de la tranche ferme de l'étude confiée à ANTEA. C'est la mission 3, alors par rapport à ce qui vous a été présenté le 31 mars, suite aux différents échanges qu'on a pu avoir avec des opérateurs notamment avec d'autres collectivités, il est proposé de faire varier un tout petit peu quand même la mission 3 avec des éléments suivants. Lorsque le scénario réseau de chaleur avait été étudié, ANTEA nous avait proposé de limiter la puissance de la chaufferie CSR à 19,9 mégawatts pourquoi c'est qu'au-delà de 20 mégawatts, aujourd'hui en tout cas la réglementation européenne ne permet plus de bénéficier de l'exemption des quotas carbone et ça représente forcément un coût important. En revanche ce qui se dit beaucoup, c'est que cette exemption elle

est valable que jusqu'en 2028 et qu'elle a de fortes chances qu'elle tombe après 2028 voilà donc le fait de se dire, on se bride à 19,9 nous parait pas avoir beaucoup de sens. À l'inverse il est sans doute intéressant en plus il y a eu des études de faites par la direction de l'énergie sur le sujet d'essayer de saturer au maximum les besoins en chaleur du réseau de Saint-Etienne Sud et de finalement dimensionner notre usine de préparation de CSR pour définir la quantité maximale qui pourrait être consommée par ce réseau de chaleur. Au bémol près, je ne l'ai pas indiqué ici qu'aujourd'hui la réglementation des installations classées sur les chaufferies CSR prévoit un plancher et notamment en été, le 30% minimum de valorisation thermique ce qui est assez difficile parce qu'en été on ne chauffe pas donc il y a que de l'eau chaude sanitaire produite qui peut du coup être un peu là aussi, nous plafonner finalement dans notre capacité à produire de l'énergie pour le réseau de chaleur.

M. ESPINAH. – Oui, d'autant plus, quand on voit l'évolution du climat, les chaufferies vont tourner que 5 mois par an. Bon c'est peut-être un peu tôt mais par rapport à ce qui se profile au niveau de l'hydrogène. Le craquage pour dire l'hydrogène, ça demande beaucoup de chaleur est ce qu'il ne vaudrait pas mieux dédier une unité qui fasse que ça et dont on sait qu'il faut de l'énergie régulière et en permanence, bon c'est peut-être un peu tôt mais on sent que ça évolue quand même aussi.

M. BREUIL. – Oui, ce qui nous est dit aussi quand l'ADEME a communiqué sur les aides financières en juin ce qui a été dit aussi c'est que la réglementation sur les seuils de rendement thermique minimum à atteindre allait évoluer, allait être assouplie mais on ne sait pas du tout dans quelle mesure donc pour l'instant c'est un peu le flou, la tendance est plutôt de dire aujourd'hui on est trop contraignants et du coup les projets ne sortent pas ou alors ils sont trop limités etc. et les modèles économiques sont pas bons mais pour l'instant on en sait pas beaucoup plus mais voilà les curseurs par rapport à ce qui a été présenté en février ces curseurs-là devraient évoluer et nous permettre quand même d'aller sans doute un peu plus loin. Et dernière proposition qui est faite là pour approfondir ce scénario c'est là je pense que c'est impératif, c'est de faire en sorte qu'en tout cas une fois qu'on a défini la puissance thermique de la chaufferie CSR la préparation de CSR en amont se fasse uniquement sur la quantité de CSR à produire pour alimenter cette chaufferie dans les scénarios qui nous avaient été présentés par ANTEA on partait du principe qu'on avait notre gisement de déchets résiduels sur le SYDEMER et de toute façon on préparait les CSR avec à 100%, si on arrive à les placer dans une chaufferie industrielle ou alimentant un réseau de chaleur tant mieux sinon on les avait sur les bras et il fallait les commercialiser auprès de cimentiers ou autres. C'est un trop gros risque à mon avis en plus je pense qu'on a suffisamment commencé à travailler en coopération d'ailleurs pas qu'avec le Grand

Lyon mais par exemple avec SITOM dans l'Isère pour qu'on puisse quand même placer une partie de nos ordures ménagères directement en valorisation énergétique sur leurs incinérateurs et ça nous donnera une meilleure visibilité sur le coût global d'un scénario mixte en fait ou une partie des ordures ménagères irait directement sur des unités de valorisation énergétique et une autre permettrait de préparer des CSR qui irait ensuite à une chaufferie CSR dédiée sur le territoire ça me semble plus sécuritaire que d'imaginer de préparer des CSR avec l'incertitude de ne pas arriver à les valoriser.

M. DRIOL. – ça me paraît plus sécuritaire, parce que moi je voyais arriver l'hypothèse où on finirait par enfouir nos CSR, ce qui serait quand même un comble, transformer nos déchets en CSR pour finalement les enfouir

M. ROCHETTE. – Déjà qu'on paie pour qu'on nous les consomme.

M. DRIOL. – C'est sûr qu'intuitivement, j'insiste sur ce mot intuitivement la solution CSR ne paraît pas idyllique, que si on ne fait pas de CSR qu'on n'enfouît pas, il faut faire de la valorisation énergétique. On se heurte encore une fois aujourd'hui aux faits qu'en dehors des périodes d'utilisation de la chaleur, ça questionne quand même, parce que la cogénération, encore une fois aujourd'hui, la technologie évolue tous les jours mais la cogénération interpelle aussi. Petit à petit nos réflexions, on passe beaucoup de temps à parler de ça avec Georges, nous amène à l'incinération, aujourd'hui on ne sait incinérer qu'à Lyon, je simplifie un peu mais et on sait derrière tous les obstacles qu'il faudra franchir. On ne va pas emmener les déchets par la route par l'A47 donc sinon c'est la voie ferrée on sait ce qu'elle est entre la Loire et le Rhône et puis à quel coût ça pose, plein de questions et effectivement pour répondre à une partie de ses questions, on ne doit pas s'interdire de réfléchir à une incinération localisée mais encore une fois l'incinération localisée, il faut qu'on la valorise donc ça veut dire réseau de chaleur adéquate. Je vais employer ce terme et puis quand on ne renvoie pas de réseau de chaleur qu'est-ce qu'on fait donc on a bien des réflexions à conduire à chaque fois, j'ai résumé avec mon vocabulaire, moi je ne suis pas un expert, je ne me considère vraiment pas comme un expert mais à force de les entendre les experts je me fais ma petite idée de citoyens lambda et je me rends compte que le citoyen lambda il entend que les incinérateurs modernes sont de plus en plus performants donc sont acceptables et maintenant il va falloir les faire accepter. On a déjà du mal à faire accepter le compostage des déchets alimentaires, quand on va arriver en disant on monte un incinérateur dans votre champ de vision ils

vont nous faire comme pour les éoliennes, ils vont dire c'est très bien mais ailleurs.

M.ROCHETTE. – Et ailleurs, il faut qu'il y ait un réseau de chaleur.

M. DRIOL. – Peut-être qu'un jour on arrivera à construire une centrale qui fabriquera de l'hydrogène en utilisant beaucoup de chaleur, qu'on pourra essayer de mettre dans un endroit qui ne gêne pas, mais il n'y en a pas tant que ça, on s'en rend bien compte, aujourd'hui on en est là. Ça n'empêche pas de continuer à travailler avec les Lyonnais bien sûr.

M. BREUIL. – Par rapport à ce qu'on s'était dit le 31 mars il y a des petites évolutions mais pas tant, depuis 6 mois je n'ai pas lancé la mission 3 ni fait le complément d'études sur les hypothèses d'incinération, j'attendais l'arrivée du chargé de mission, c'est fait et quand il m'a demandé en début de semaine : c'est quoi les priorités ? qu'on puisse à la fois faire le bon de commande pour ANTEA et avoir un premier petit cahier des charges, on passera par une procédure adaptée assez simple sur le volet incinération, ça avait été tout budgété sur le budget 2023 du SYDEMER on n'est pas en train d'inventer des choses mais on pensait avant le départ d'Océane l'engager beaucoup plutôt. On passe à l'entente, là aussi ça va nous permettre de se remémorer un peu où nous en sommes. J'ai remis la carte de l'entente pour refixer les choses, l'entente aujourd'hui, c'est parti d'échange principalement entre le SYDEMER et le Grand Lyon et puis le Grand Lyon par souci aussi de pouvoir discuter avec l'ensemble des territoires voisins qui seraient susceptibles d'être intéressés, a élargi finalement le périmètre en y incluant du coup, le Syndicat de traitement du Roannais, la Communauté d'agglomérations Vienne Condrieu, le SITOM Sud Rhône qui est en fait un territoire entre Lyon et Saint-Étienne constitué de 3 communautés de communes et enfin la communauté de communes des Vallons du Lyonnais. Tous ces territoires ont la compétence traitement, le SYDEMER est un petit peu spécifique parce que nous on ne l'a pas, mais on a pour l'instant la compétence étude et donc aujourd'hui l'entente c'est bien le SYDEMER qui y participe avec l'idée de régulièrement vous présenter les réflexions qui y sont développées. Donc l'entente en tant que telle on a signé un document c'est plus une ambition et puis une représentation ensuite politique avec ce qu'on appelle les conférences de manière plus opérationnelle on a aussi signé une convention de groupement de commande au printemps qui vise à réaliser un programme d'études avec 2 volets principaux : un intitulé modalités juridiques et financières de mise en œuvre de la coopération sous-entendu la coopération pour le traitement par valorisation énergétique de déchets incinérables, c'est 60 000,00€ maximum et tous les membres de l'entente y contribuent à parts égales 1/6 chacun donc c'est 10 000€ au maximum pour le

SYDEMER et le 2ème volet c'est d'étudier la faisabilité technico-économique du transport de déchets incinérables soit par voie ferrée soit par voie fluviale. Donc pour le territoire du SYDEMER ce qui nous intéresse, c'est la voie ferrée et là donc il y a un volet spécifique pour le transport ferré entre nos quais de transfert et l'usine de Gerland avec cette fois-ci on est 2 à participer le Grand Lyon et le SYDEMER à parts égales aussi le SEEDR à son volet pour le transport ferré entre Roanne et Lyon Gerland et Vienne aussi mais cette fois-ci par voies fluviales. En termes de calendrier il y a eu une première conférence de l'entente le 15 mai 2023 où étaient présents du coup François Driol, Georges Rochette et Pierre Giraud pour le compte du SYDEMER, de juin jusqu'au mois d'octobre le Grand Lyon en tant que coordonnateur sur les groupements de commandes à mener les procédures de passation des différents marchés d'étude qui doivent être en cours d'attribution on les revoie en Comité Technique courant octobre pour s'en assurer. Et le 6 novembre est prévu du coup une 2ème conférence où justement on rentrera un peu plus dans le détail des études à mener, des prestataires retenus, ces études vont se développer à priori jusqu'à la fin du premier trimestre l'année prochaine ce qui devrait permettre, là on a un calendrier plus lâche d'arriver à faire en sorte d'arbitrer sur un des scénarios de coopération en milieu d'année prochaine. Sans rentrer dans le détail je rappelle qu'il y avait 2 grandes familles de scénarios : des montages contractuels donc de convention de choses comme ça entre les membres et le Grand Lyon qui par exemple serait maître d'ouvrage de la future usine et les montages plus structurels SPL, Syndicat mixte quelque chose comme ça où là, ce sont les membres qui se réunissent au sein de l'entité qui porte le projet d'usine de traitement, on en avait un peu parlé il y avait aucun scénario qui était satisfaisant et qui cochant toutes les cases, il y avait forcément des remises en cause des souhaits de chaque membre dans le cadre de la coopération qui était projetée. Un moment donné il y aura forcément quelques compromis à faire je pense sur le scénario retenu et puis pour donner un peu de perspective 2025, le montage juridique en tant que tel de la coopération qui peut être un peu long, il ne faut pas se dire que ça se fait juste avec une délibération. On l'avait vu, nous lorsqu'on a fait le groupement d'autorités concédantes pour le centre de tri et après là on se projette aussi sur le futur mandat mais c'est peut-être pour ça que c'est aussi important d'essayer de faire en sorte que la coopération soit aboutie et fixée et figée dans le cadre de ce mandat-là. Pour que lors du futur mandat on puisse développer et mettre en œuvre avec la consultation et le choix d'un assistant maîtrise d'ouvrage les études, les dossiers de consultation d'entreprise, la consultation des marchés de travaux ce qui nous amène jusqu'à peu près 2028. Des travaux de modernisation lourds de Lyon Sud, je rappelle que l'usine d'incinération a été mise en service en 89 donc en 2030, elle aura quarante ans d'âge ce qui veut dire que ce n'est pas juste changer les turbines, mais l'hypothèse pour avoir questionné les collègues du Grand Lyon c'est que ça soit sûr le même site, ce qui promet sans doute aussi quelques opérations de délestage importantes pendant quelques mois voir quelques années, en plus là le site pour Edouard Herriot, ce site vous l'avez vu il est quand même très contraint.

M. DRIOL. – Ils utilisent beaucoup d'eau.

M. BREUIL. – Voilà les grandes lignes que je peux donner et puis je pense qu'à chaque Comité Syndical, on aura l'occasion de dire comment ça avance pour l'instant c'est une phase un petit peu administrative parce qu'il a fallu lancer un certain nombre d'appels d'offre pour retenir les bureaux d'études et le travail concret n'a pas commencé, il va s'engager pour notamment bien définir les missions demandées aux prestataires.

M. DRIOL. – Encore beaucoup d'obstacles à franchir quand même. Dans la diapo précédente, il n'y a pas un sujet moins problématique que l'autre, que ce soient les modalités juridiques ou la faisabilité technico-économique dans les deux cas on a de grosses couleuvres à avaler. De toute façon il faut y aller dans ses discussions parce qu'on n'a pas non plus d'alternative évidente donc forcément c'est une piste qu'on doit creuser après il y a beaucoup d'intermédiaire, je pense que les Lyonnais ont besoin de nos déchets, ils ne veulent pas le reconnaître mais.

M. CHAVEROT. – Oui, ils ont besoin de déchets

M. DRIOL. – Oui ils ont besoin de déchets pas forcément les nôtres.

M. CHAVEROT. – Tu peux remettre la carte, si tout le monde livrait le Grand Lyon, ils sont capables de l'avalier.

M. DRIOL. – Oui, c'est ce qu'ils prétendent.

M. ROCHETTE. – Avec le nouvel outil, ils avaient un langage la dernière fois qu'on les a rencontrés en disant, ils voulaient être bienveillants vis-à-vis de nous et qu'ils étaient prêts à nous accueillir pour nous rendre service, je crois qu'ils avaient changé un peu leurs formulations. Ils ont besoin de nous aussi.

M. DRIOL. – Eux, ils ont un réseau de chaleur derrière.

M. BREUIL. – Aujourd'hui avec leurs 5 lignes d'incinération, ils ont une capacité de 400 000 tonnes et ça c'est le graphique qui représente d'où viennent ses tonnes actuellement, la colonne de gauche ce sont leurs déchets à eux, ordures ménagères d'OM collecte sélective donc on voit et tout à droite c'est les EPCI actuellement le SITOM SUD Rhône et la CCVL y vont déjà dans la convention d'apports et DAE Déchets Activités Economiques c'est du spot on va dire pour les **BAC...** Suez etc. On voit que pour l'instant c'est minime quand même.

M. DRIOL. – C'est Lyon Sud-Lyon Nord à LSLN

M. BREUIL. – Oui, donc si les productions de déchets restaient celles qu'elles sont, ils n'auraient pas la capacité de nous prendre parce qu'ils ne vont pas augmenter leur capacité administrative, ils ne vont pas rester à 400 000 Tonnes c'est un max donc c'est parce qu'ils anticipent, plus de tri, plus de prévention des déchets et aussi parce que politiquement ils veulent afficher une très forte baisse sur les déchets incinérables. Du coup il y a de la place pour nous, mais encore faut-il qu'ils y arrivent parce qu'on a beau être très ambitieux mettre tout un tas de services, faire énormément de communication, faire même de la répression il y a des limites parfois, on le sait en centre-ville, c'est très difficile. Oui surtout dans les centres urbains denses.

M. ROCHETTE. – Aujourd'hui, on est en train de mettre en place sur Forez la collecte des Biodéchets, donc on a envoyé des équipes faire du porte-à-porte pour remettre un Bio Seau afin d'expliquer ça et en même temps faire une petite enquête, savoir l'attitude des gens, il en ressort que 17% des gens ne trient rien. Les gens non concernés, ça ne les intéresse pas, c'est la réponse qu'on a eue le plus. Les 17% qui nous l'on dit sont honnêtes. On essaye de regarder la fiscalité des entreprises quand on va les voir parce qu'ils commencent à trouver qu'ont leurs poubelles un peu chers, on va chez eux et on s'aperçoit qu'ils n'ont même pas de poubelle jaune : 1 sur 4, c'est énorme, ils se disent, mais moi je payais la même chose c'était une taxe donc ils mettent tout dans la même poubelle.

M. DRIOL. – Regarde ce qui se passe, on l'a vécu avec le village Rugby à St-Etienne, on a un évènement ce week-end, on met des poubelles distinctives, je sais très bien que dans ces poubelles distinctives on va tout retrouver, il faudrait presque mettre un vigile à chaque poubelle. On a du boulot, mais ce n'est pas une raison pour renoncer, il faut qu'on fasse un énorme travail sur les enfants, sur les scolaires, ce progrès il passera par eux.

M. ROCHETTE. – On y met des moyens pour progresser.

M. CHAVEROT. – Les déchets organiques, je me disais, son ambition était de les sortir et que ça va faire moins de chaleur, le jour où je suis allé visiter le centre, je ne suis pas sûr que le déchet organique apporte beaucoup de chaleur.

M. BOUCHUT. – Ou alors les déchets organiques par rapport aux vieux fours qui existent, ça tempère la montée de température et quand on enlève les déchets organiques et bien ça monte plus haut en température et les anciens fours ne sont plus capables de résister dans le temps.

M. BREUIL. – Je passe à la suite ?

M. DRIOL. – Oui, s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, oui bien sûr.

M. BREUIL. – Pour passer à tout autre chose, j'ai sélectionné quelques diapos sur le sujet du transfert de la compétence traitement. C'est un sujet qui est forcément un peu associé aux réflexions qu'on peut avoir sur quelles futures usines de traitement, parce qu'un moment donné se pose la question de comment du mode de gestion et du mode de portage de ce genre d'usine que ça soit d'ailleurs avec un scénario où ça serait un projet purement SYDEMER sur le territoire où un scénario en coopération avec la métropole de LYON et donc je trouvais intéressant de pouvoir le réaborder, en donnant des exemples en soulevant les principaux enjeux que ça pose sachant que le souhait du bureau c'était de pouvoir ensuite l'étudier de manière plus approfondie en ayant des compétences précises juridiques. Parce que derrière il y a des enjeux de transfert de personnels, des enjeux de financement, des enjeux fiscaux etc. et qu'il faut vraiment détailler. Tout d'abord faire le point aujourd'hui en 2023, sur la compétence traitement des déchets, alors c'est vrai qu'elle est actuellement exercée par chacun des 5 membres du SYDEMER, elle n'a pas été transférée au syndicat mais pour autant aujourd'hui il y a déjà une coopération qui s'exerce sur plusieurs sujets. Alors le plus gros c'est au travers du groupement d'autorité concédante qu'on a constitué, qui fait que sur le tri des papiers emballage dorénavant fonctionne vraiment de manière mutualisée. On a une instance comité de pilotage du GAC qui ressemble à peu près à ce que c'est un Comité Syndical, si on avait la possibilité de transférer uniquement la compétence traitement de la collecte sélective. Ça se voit aussi au travers de la convention de groupement de

commande qu'on a constituée pour le transport et le traitement des reflux de tri donc là, très clairement on est sur une compétence très opérationnelle ou ça découle du sujet précédent, il a fallu se mettre ensemble pour traiter nos reflux de tri, il y a aussi les caractérisations sortantes qu'on fait en commun. Les techniciens on a eu entre nous un échange sur la reprise de certains flux qui ne sont pas dans les flux CITEO, les flux notamment le 1.02 papiers cartons mêlés où chaque collectivité peut commercialiser son flux. On s'est rendu compte qu'il y avait des repreneurs qui refusaient de faire des offres pour des petits tonnages et les petits tonnages pour eux, ce sont des gros tonnages pour nous. Parce que si on prend l'exemple justement du SAICA qui a une usine de recyclage dans la Drôme : il n'acceptait de signer des contrats qu'au-dessus de 1200 tonnes et bien 1200 tonnes ça marche encore pour Saint-Étienne Métropole mais même LOIRE FOREZ AGGLO, ne l'atteint pas. Ça montre bien quelquefois, la nécessité de se regrouper pour être plus gros et ce n'est même pas pesé parce qu'il y a de tels mastodontes en face de nous mais au moins pour pouvoir exister. Voilà quelques mois avant, c'était plutôt en 2021 ou 2022 c'était posé la question pour un certain nombre d'EPCI sur leur renouvellement de marché de traitement des résiduels. L'absence d'offre ou d'autres comment dire raisonnables des opérateurs sur le traitement des ordures ménagères ça nous avait quand même posé aussi question sur la nécessité éventuellement de se regrouper. Alors depuis on a trouvé des solutions mais on repousse l'échéance, bon alors on espère qu'Océane en tant que directrice du SITOM NORD-ISERE continuera à avoir un regard bienveillant sur les besoins du PILAT RHODANIEN mais là ce n'est pas la Techno structure qui décide car il y a des élus elle peut servir la cause mais ce n'est pas une garantie absolue. Donc voilà j'ai voulu lister ces questions-là, pour bien montrer que d'ores et déjà on est soumis de temps en temps à des réflexions qui nous poussent à réfléchir ensemble au minimum voilà. Et puis, je me suis plongé dans les archives du SYDEMER et j'ai retrouvé une délibération qui à tout juste 10 ans, 23 mai 2013 qui s'intitulait choix du mode de coopération adapté à la réalisation du projet et suite à donner. Ce qui s'était passé à l'époque c'est qu'un an auparavant, le Comité Syndical du SYDEMER c'était positionné sur un choix de filières, donc la filière tri mécanique biologique qui surtout visait la valorisation organique et avait réalisée des études juridiques pour la construction et l'exploitation de l'installation. À l'époque le choix qui avait été fait, c'est de faire un marché conception, réalisation, entretien maintenance : un CREM et puis sur le mode de coopération adossé à ce choix-là, avait été présenté plusieurs scénarios et à l'époque le Comité Syndical s'était positionné pour transférer la compétence de traitement avec un transfert dit minimaliste de la compétence c'était vraiment ne transférer que ce qu'il était absolument nécessaire puisqu'on l'a déjà partagé. Mais la compétence de traitement est dite insécable c'est-à-dire qu'on ne peut pas dire on transmet juste un petit bout sur les ordures ménagères et je garde les végétaux, les emballages et tout ça mais il y a quand même une petite zone grise. Je vais juste présenter tout de suite ce qui avait été proposé à l'époque, c'est en bleu tout ça restait auprès des EPCI et en blanc c'était ce qui était transféré au Syndicat de traitement, donc par exemple les

quais de transfert c'est quelque chose qui est un peu à cheval entre les 2, il peut y avoir un choix, soit de le transférer au Syndicat traitement, soit de le conserver en main propre au niveau de l'EPCI. Là à l'époque l'idée était de le garder au niveau de chaque EPCI membre, les modalités de participation financière n'avaient pas été précisées de manière très détaillée mais ce qui avait été retenu, c'est un principe de modulation donc en fonction du service rendu, pas juste un barème à l'habitant l'idée était d'inciter quand même à la prévention des déchets s'il y a moins de tonnes, je paye moins. Ce qui avait été soulevé aussi c'est la nécessité d'un nouvel équilibre des représentations au sein du Comité Syndical, on en a parlé tout à l'heure, on passe de la compétence étude à une compétence traitement. Les modalités de représentation de chaque membre qui sont à reconsidérer et la délibération mettait en conclusion que le Comité Syndical souhaitait que les OPCI membre soient sollicitées pour connaître leur position de principe avant fin 2013. Et j'avoue humblement n'avoir pas retrouvé si oui ou non certaines EPCI ont délibéré ou eu un projet de délibération refusé etc. Je ne sais pas, ce que je sais c'est qu'en 2014 il y a eu des élections et que tout ça a dû sans doute perturber un tel processus, je n'en sais pas plus. S'il y a des anciens délégués qui ont un peu de souvenir de ce qui s'est passé à l'époque je suis preneur parce que j'avoue, je n'ai rien retrouvé après il n'y a pas eu en tout cas de nouvelle délibération du SYDEMER. On a eu l'impression qu'il y a eu un gros Stand-by derrière, ce qui s'est passé aussi c'est que tout le projet TMB s'est arrêté en 2015 avec la loi de transition énergétique et que ça a vraiment mis un temps d'arrêt à l'ensemble des réflexions y compris celle sur le transfert de compétences.

M. DRIOL. – Même sans la loi, on n'y serait pas allé.

M. BREUIL. – Il y a des EPCI, il y a des territoires qui y sont allés.

M. DRIOL. – Oui mais, Métropole, SYDEMER je n'ai pas l'impression que...

M. BREUIL. – Sur le transfert de compétences ou sur le projet ?

M. DRIOL. – Non, sur le projet

M. CHAVEROT. – Non, sur le projet on y était, ça ne s'est pas fait à cause des élections ou effectivement après les élections certains ont remis en cause ça et finalement ils avaient sûrement raison parce que c'est quand même un truc, le

traitement mécano-biologique il y a beaucoup de défaut, il y a eu l'histoire du terrain aussi qui était trouvée puis plus trouvée.

M. DRIOL. – Il y avait 3 terrains dont 2 à Andrézieux

M. BREUIL. – Je pense que le coup de grâce, ça a été le nouvel arrêté préfectoral de Borde Matin qui a prolongé l'autorisation jusqu'en 2053.

M. DRIOL. – Oui, je pense que ça a dû tout arrêter. Le modèle économique n'était pas non plus véritablement ficelé, moi ce sont les échos que j'en avais eu.

M. CHAVEROT. – C'est pour ça que ça n'a même pas commencé.

M. DRIOL. – Oui, vous aviez visité, je ne sais pas si tu y étais mais il y avait eu une visite qui avait été organisé en Allemagne, les échos que j'en avais eu, c'est qu'ils étaient rentrés d'Allemagne sans avoir réussi à savoir comment c'était financé. Bon aujourd'hui ce n'est plus à l'ordre du jour.

M. CHAVEROT. – Non, mais c'est bien d'avoir des retours, effectivement on entend quand même des gens, des élus qui disent que le SYDEMER ça fait combien de temps que vous étudiez ?

M. DRIOL. – Non, mais c'est vrai ils ont raison, tu m'enlèves les mots de la bouche parce que le problème c'est que des expériences comme ça, elles nous échaudent et elles donnent raison aux faites d'avoir pris le temps de la réflexion donc ça veut clairement dire qu'il ne faut pas qu'on ne se précipite pas sur les CSR, mais il y a un moment quand même où il va falloir faire quelque chose. La loi change, les gouvernances changent, les priorités changent et les financements également.

M. CHAVEROT. – ça veut dire qu'il faut prendre une décision les CSR ou incinération.

M. DRIOL. – Et bien non, là on s'engage sur 30 ou 40 ans, c'est l'ordre demandé.

M. BREUIL. – Si on veut se sécuriser aussi, il faut s’engager sur cette période-là parce que tout à l’heure je prenais l’exemple du SITOM Sud Rhône et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais qui envoient leurs ordures ménagères en valorisation énergétique à Gerland mais en fait chaque année c’est une épée de Damoclès et maintenant le Pilat Rhodanien connaît ça, c’est se poser la question est ce que l’année prochaine j’ai une solution, ce n’est pas très sécurisant quand même.

M. ARIES. – Le problème c’est qu’on a lancé un appel d’offre mais personne n’a répondu, donc on ne savait pas s’il fallait continuer à enfouir ou s’il fallait continuer, donc là on continue avec des avenants et là on vient d’en resigner un pour 6 mois mais on ne sait pas où l’on va.

M. DRIOL. – Et tu n’es pas à l’abri qu’ils disent ?

M. ARIES. – Qu’ils disent non. Tout à fait.

M. CHAVEROT. – En plus de ça, on est toujours confronté à des élections quelle qu’elle soit, des élections qui au niveau de l’Etat changent les règles, qui disent voilà on fait plus comme ça, c’est bon on recommence tous ou des élections locales ou les nouveaux disent ce que vous avez pensé ce n’est peut-être pas forcément la bonne chose et voilà c’est difficile d’avancer.

M. DRIOL. – Voir l’élection Européenne, suivant l’annonce européenne comment elle bouge je ne sais pas si elle bougera mais, parce que derrière si tu reçois de nouvelles directives, ça ne s’applique pas tout de suite mais ...

M. BOUCHUT. – Moi la question par rapport au CSR, on a vu qu’économiquement ce n’est pas la panacée on a beaucoup de refus, donc une partie enfouie quand on étudie la partie réseau de chaleur que ce soit un site qui va brûler du CSR au grand public ou un site qui va brûler des ordures ménagères directement, on va se payer les mêmes problèmes quoi, pourquoi ne pas partir sur un centre d’incinération uniquement d’ordures ménagères. On fabrique quelque chose qui n’a pas de valeur déjà on met de l’Energie à fabriquer quelque chose pour le brûler aussi et on en perd la moitié.

M. CHAVEROT. – Tu as bien compris aussi quand même, qu'il y a quelque chose de politique là-dedans.

M. BOUCHUT. – Au niveau par exemple de Borne Matin, si aujourd'hui ils font de la chaleur, demain il n'y aura plus de gaz.

M. DRIOL. – De moins en moins mais je te rassure c'est une réflexion que l'on s'est faite.

M. ROCHETTE. – Mais c'est pour ne pas arriver sans rien devant eux et on arriverait pieds et poings liés devant eux en disant comment vous allez nous manger, alors là on arrive oui vous avez votre solution mais on a aussi les nôtres qu'on a étudiées.

M. BOUCHUT. – Parce qu'à Saint-Etienne, c'est inenvisageable, un réseau de chaleur.

M. DRIOL. – Rien n'est inenvisageable, il faut que ce soit raisonnable.

M. BOUCHUT. – Il y en a plusieurs qui existent des réseaux de chaleur à Saint-Etienne qui pourraient s'interconnecter.

M. DRIOL. – Oui on en a plusieurs, il y a des réseaux de chaleur, on a des chaufferies bois.

M. BREUIL. – Le réseau de Châteaureux notamment.

M. DRIOL. – Celui d'Andrézieux, on a une chaufferie bois

M. BREUIL. – En revanche ce qui est visé c'est de remplacer la fourniture d'énergie sur un réseau de chaleur qui est aujourd'hui alimenté par du gaz et donc

là, sur le Sud de Saint-Etienne on a des réseaux vieillissant avec des chaufferies qui fonctionnent au gaz et c'est là que c'est intéressant de faire la substitution.

M. BOUCHUT. – La substitution avec le CSR ou directement...

M. BREUIL. – Pour l'instant c'est compliqué, c'était une chaufferie Biomasse ou CSR, c'est comme ça qu'on est arrivé à l'aborder. Dans certaines études sur le réseau de chaleur, si demain on nous dit non, non c'est une UVE, ça va être difficile d'en parler même dans des comités de pilotage d'en parler comme ça.

M. ROCHETTE. – C'est pour ça que le Grand Lyon, Gerland est intéressant parce que ça existe il y a un historique, il y a cent ans d'historique, il y a des réseaux et l'acceptabilité elle y est. Par contre, nous si on dit il y a tout ce qu'il faut là-bas, on y va, on va être croqué à leur sauce à eux et il faut y aller en disant, on a étudié d'autres possibilités en tout cas. Oui, je vois 1930 je ne suis pas loin.

M. DRIOL. – Oui, ça va faire 100 ans.

M. BREUIL. – La 1^{ère} et la 2^{ème} génération étaient sur la Plaine des Jeux pour ceux qui connaissent un peu le quartier Gerland, il y avait aucune valorisation énergétique sur la 1^{ère} génération.

M. DRIOL. – Oui, il brûlait pour brûler, il ne savait pas où les mettre donc ils les brûlaient, comme l'incinération des déchets hospitaliers, c'est pareil.

M. BREUIL. – Pour en revenir dans la compétence traitement, sur les principaux enjeux que ça pose et qui nourrissent forcément des discussions. Lorsqu'on va dans le dur c'est le financement, alors bon là je ne suis vraiment pas spécialiste, mais je vous donne les toutes premières infos que j'avais pu récupérer quand je me suis penché sur la question, il y a 2 niveaux sur le financement : d'une part en fait dans les statuts, sont définis les critères qui déterminent le financement de chaque membre et d'autre part ensuite le comité du Syndicat Mixte à compétence en fonction de ces critères-là, de fixer un montant et donc jouer un peu sur les leviers. Et ça peut se faire de manière régulière peut-être pas à chaque Comité Syndical mais en tout cas d'une année sur l'autre, lors des examens du budget. La plupart des Syndicats Mixtes qui existent en matière de traitement de déchets,

souvent ils ont 2 principales contributions une un peu forfaitaire liée au nombre d'habitants et une autre qui est plutôt en lien avec les tonnages qui permet justement d'être dans l'incitatif à la fois sur la prévention et le tri. Il y a des enjeux forcément de prise en compte sur les coûts de transport typiquement, quand un syndicat mixte de traitement se monte et construit son usine plutôt au centre du territoire pour les territoires les plus périphériques, les coûts d'acheminement sont élevés et se posent du coup la question d'avoir un coût de transport unique à la tonne ou bien de faire peser aussi une partie en lien avec l'éloignement du quai de transfert de la déchetterie. Donc de ce que j'ai vu c'est moitié sur cette solidarité territoriale qui s'exprime sur les prix des transports. Ensuite il y a des mécanismes un peu plus sophistiqués de prise en compte des taux de refus pour être encore plus incitatif ou performant et de reversement éventuel du Syndicat de traitement vers ses membres des recettes matières ou des soutiens des éco-organismes. Ça existe, si maintenant on parle vraiment en monnaie sonnante et trébuchante, 2 exemples celui du SYCTOM où l'on retrouve cette double modalité : avec une part fixe de 6,00€ à peu près par habitant et ensuite des tarifs en fonction des flux donc à la Tonne, vous voyez ultra incitatif sur la collecte sélective 19,00€ la Tonne et plus élevé sur les ordures ménagères à 103,00€ la Tonne alors là on voit quand même que le SYCTOM d'ailleurs quand on fait le bilan le coût de traitement par habitant, il est quand même très faible alors je pense lié. Voilà, c'est le fait que la mutualisation fait qu'eux, pour le coup même face à des mastodontes ils sont en capacité de négocier, je crois que c'est un milliard d'euros de budget le SYCTOM de Paris mais y a un vrai intérêt en tout cas quand ça fonctionne à se regrouper à plusieurs ça se voit financièrement parlant. En revanche le SYCTOM de Paris est très célèbre en termes de gouvernance pour être un panier de crabes, voilà vous pouvez aller regarder un petit peu l'actualité en 2020 sur la problématique du choix du président du SYCTOM, c'était quelque chose forcément, je le dis avec tout mon devoir de réserve. Sur le VALTOM qui est le plus proche on retrouve cette dichotomie avec contribution à l'habitant, là qui est beaucoup plus élevée de 32€. Il y a une part de l'amortissement lié à l'investissement sur leur pôle multi filières Vernea qui est intégré dans cette contribution à l'habitant et puis la facturation à la Tonne 115€. C'est uniquement sur les flux résiduels donc ordures ménagères encombrants déchetteries et choses comme ça, pour tous les autres flux si j'ai bien compris leur financement pour la collecte sélective c'est 0€ alors c'est payé via la contribution à l'habitant. Au final, le syndicat de traitement du VALTOM il doit s'équilibrer en recette en dépense et donc tous les montants des adhésions des membres permettent de financer le fonctionnement du VALTOM, à ce système-là et il y a des mécanismes de retour, retour de 100% des recettes matériaux vers les syndicats de collecte voilà, on est sur des petits mécanismes comme ça. Aujourd'hui en revanche le VALTOM parce qu'il y a aussi le poids de l'investissement de Vernea qui pèse beaucoup, ils sont sur un coût global de gestion des déchets, un coût élevé collecte traitement de 120€ par habitant, ce qui ait, je ne sais pas pour les autres EPCI, comparé à la situation de SEM aujourd'hui, on est plutôt nous à 80€

HT par habitant. En coût aidé, on voit le poids d'un investissement dans une installation de traitement, alors dans 20 ans sans doute la charge sera plus du tout la même et ils retrouveront quelque chose de plus raisonnable mais aujourd'hui sa pèse dans le coût final. Voilà pour le financement et sur la gouvernance. Alors l'exemple du VALTOM, on a classiquement un nombre de délégués qui dépendent de la tranche de population par exemple : l'agglomération de Clermont à 14 délégués alors que les petites Communautés de Communes je crois qu'ils sont 8 ou 9 EPCI au sein du VALTOM, les plus petites communautés communes ont 2 délégués. Et puis alors, le SYCTOM lui il a été constitué dans les années 80, il est un peu spécifique, ce qui est Parisien est très spécifique ils ont mis un délégué titulaire pour chaque tranche de population de 100 000 habitants et il y a une petite particularité que j'ai trouvée intéressante je sais pas si la préfecture le permettrait toujours aujourd'hui, de faire en sorte que les délégués de droit, les maires des communes sur lesquelles sont implantés les grands centres de traitement des déchets ménagers du SYCTOM. Je trouve que c'est plutôt une disposition intéressante, je voulais vous en faire part et ça me permet de rappeler le fait que pour le SYDEMER on a mis en place le vote plural en 2020, ce qui fait qu'aujourd'hui que chaque membre a le même nombre de délégués mais avec des nombres de voix différentes, c'est-à-dire que pour Saint-Etienne-Métropole, Loire Forez Agglo chaque délégué dispose de 9 voix, Forez Est 6 voix puisque entre 50 000 et 100 000, c'est 6 voix mais entre 10 000 et 50 000 c'est 3 voix et donc les Monts du Lyonnais n'atteignent pas 50 000, voilà sur la question mais en fait il y a une créativité qui peut être débordante.

M. DRIOL. – Ce qui nous avait animés quand on a mis ça en place, c'était de respecter la hiérarchie du pouvoir délibératif tout en réduisant le nombre de délégués parce qu'on avait tellement un nombre de délégués important qu'on était toujours soumis aux aléas des présences et pour le quorum, 3 représentants par EPCI. On n'a pas de difficulté à avoir le quorum, alors qu'à l'époque on était toujours sur le fil du rasoir la veille à téléphoner, il y a une sorte de statu quo sur le nombre des voix et de pragmatisme sur le nombre de délégués, on n'a pas à s'en plaindre pour le moment, ça marche après heureusement on prend nos décisions d'un commun accord.

M. BREUIL. – Dernier sujet de réflexion, j'ai parlé de financement et de gouvernance. Il y a un autre sujet qui est quand même fondamental c'est quel périmètre, alors le plus naturel aujourd'hui auquel on pense c'est le SYDEMER parce que c'est finalement aussi l'organisme qui si jamais il y avait le choix de transférer la compétence, après figuré finalement toutes les réflexions donc aujourd'hui ça représente 634 000 habitants, le 2ème périmètre qu'il ne faut pas quand même exclure c'est d'y rajouter le SICTOM Velay Pilat parce qu'ils sont avec nous. Ils sont montés avec nous lorsqu'on a fait le choix de construire en commun

le centre de tri. Depuis ils ont transféré leur compétence traitement au SYMPTTOM qui est le syndicat départemental sur la Haute-Loire qui s'est constitué. Mais l'an dernier le président SICTOM Velay Pilat regrettait amèrement ce choix, je ne sais pas si depuis si ça a évolué, c'est vrai que pour les ordures ménagères ils sont avec les Syndicats, pour la collecte sélective ils sont avec nous et donc ils sont un peu dans un entre-deux. Et puis je vais quand même citer, 2 autres périmètres qu'il ne faut pas complètement écarter, même si on passe dans un autre monde vu les réflexions qu'on a en tout cas sur la coopération avec nous en matière d'incinération, c'est un périmètre ou un syndicat **mixte** constituerait avec nos territoires et celui de la métropole de Lyon, dans ce cas c'est quand même un périmètre qui représente 2 000 000 d'habitants voir même sur l'entente avec le Roannais, Vienne et là on atteint 2 400 000 habitants. Aujourd'hui en France il y a peu de Métropole qui ont des Syndicats de traitements, souvent les métropoles conservent leurs compétences traitement toutefois ça existe. Il y a l'exemple de Paris mais qui est toujours vraiment à part, à Toulouse il y a un Syndicat de traitement qui participe à la Métropole de Toulouse qui a un poids conséquent, plus 1 000 000 habitants 152 Communes, Clermont-Ferrand on en a parlé tout à l'heure, le VALTOM 700 000 habitants. Et puis si on va regarder ensuite d'autres gros Syndicats de traitement, il y en a un qui est connu c'est le Syndicat Mixte du départemental de l'Oise qui regroupe tout le département de l'Oise, Compiègne et pas mal d'autres agglos avec 19 EPCI, avec une gouvernance qui doit être assez sympathique 790 000 habitants. Le SMEDAR dans l'agglomération de Rouen alors pourquoi je le cite, ce n'est pas le plus gros Syndicat de traitement, 160 communes 610 000 habitants, voilà c'est un syndicat de taille raisonnable on va dire, mais en fait c'est un clin d'œil aussi, donc l'unité de traitement est sur Rouen, Dieppe ce n'est pas une agglo ça fait 50 000 habitants à peu près mais ce qui est intéressant c'est que Rouen-Dieppe entre les 2, il y a 66 km et je voulais juste l'évoquer parce que entre Lyon et ST-Etienne il y a 63 Km donc il faut aussi qu'on ne raisonne pas quand fonction du nombre d'habitants mais il faut aussi qu'on raisonne en fonction de la taille du territoire.

M. DRIOL. – Pour conclure, vous l'avez compris notre état d'esprit c'est que, 1 on est en perplexité sur un certain nombre de sujets, 2 on essaye d'être prudent et raisonnable parce que les enjeux financiers sont très importants, à moyen voir à long terme donc on s'engage. Je dirais qu'il n'y a pas de solution évidente qui s'offre à nous, qu'on est dans un environnement technique, fluctuant, un environnement réglementaire et législatif fluctuant, donc on est environné de grandes incertitudes. Ceci étant, parce que ce n'est pas dans ma nature, quelque part l'enfouissement, l'autre solution actuelle n'est pas pérennisable, je ne pense pas qu'on répètera ce que l'on a fait, de prolonger l'autorisation préfectorale donc il faudra bien qu'à un moment, on bouge, on avance, on ne peut pas se satisfaire du statu quo et je pense qu'il faut qu'on fasse bouger les lignes sans trop tarder parce qu'encore une fois, l'échéance électorale de 2026 qui approche

à grands pas et si on n'a pas pris forcément des décisions ou si on n'a pas pris d'orientation en 2024, c'est foutu on n'en prendra pas dans les 2 années qui suivent. Bon on a perdu du temps avec le départ d'Océane avec la difficulté, le temps mort qui a eu pour trouver un successeur et puis le fait que comme vous tous, Saint-Etienne-Métropole on est dans la tourmente d'extension de consigne de tri et la collecte des déchets alimentaires. On est en train nous, de travailler sur le renouvellement de marché de collecte. Là aussi on était sur du statu quo, on se rend compte qu'il va falloir faire bouger quelques lignes et quand on commence à dire aux communes qui sont collectées en régie qui risque d'être collectée par un délégataire, ils ne sont pas contents et quand on dit à ceux qui sont collectés par un délégataire qu'ils risquent de passer en régie, ils ne sont pas contents non plus. Malgré tout il faut qu'on avance donc on avait beaucoup de dossiers c'était difficile, aujourd'hui encore une fois on souhaite la bienvenue, je pense qu'il a compris, qu'il était le bienvenue à Antoine, le prochain Conseil Syndical on aura un avis, on a une nouvelle réunion le 6 novembre, je suis certain qu'elle portera pas à conclusion mais bon je pense qu'on va avancer, faire évoluer les états d'esprit, on a bien vu d'une réunion à l'autre, ils ont évolué mais de la part de nos amis Lyonnais, moi j'ai senti une différence dans la prise de parole de nos homologues Lyonnais. La première réunion on vient vous chercher, la preuve ils avaient fait l'effort de venir à Saint-Etienne, on vient vous chercher et puis la 2ème réunion au non, on vous fait une proposition si vous ne voulez pas, rien ne nous oblige. Donc je ne sais pas si au sein de Lyon Métropole, peut-être qu'il y a plusieurs tendances qui se dégagent aussi parce que la 1ère réunion il y avait 2 VP, le VP développement durable, le VP énergie et le VP déchets, la 2e réunion il y avait plus que la VP déchets donc c'était peut-être une absence involontaire ou une absence de circonstance donc je souhaite qu'on avance. Je sens, j'espère ne pas me tromper, je sens qu'on est tous à peu près, il n'y a pas de grosses dissensions dans nos approches de tous ces scénarios, ça me rassure on va continuer à faire bosser nos AMO, nos assistants. Moi dans tous ceux qui nous apportent leur lumière technique ce que je crains le plus c'est la DEM parce que je ne suis pas certain que leur préoccupation centrale soit nos intérêts, ils représentent l'administration centrale et je crains un peu, bon on ne peut pas ne pas les écouter, donc malgré l'apparente mollesse, je n'ai pas renoncé à être dynamique et actif quand je dis « Je » au nom du SYDEMER. Voilà il ne faudra pas susciter d'inquiétudes avec tous ces points d'interrogation, ce qu'on vous a présenté petit à petit comme des bulles on va essayer de les percer les unes après les autres et puis on va essayer d'avancer concrètement dans les 12 mois qui viennent dans les 12 à 18 mois qui viennent il faut qu'on ait fait un pas conséquent en ayant moins de scénarios devant nous, déjà ne serait-ce que ça, à un moment ou à un autre, choisir c'est renoncer. Si on avance moyennement dans notre choix, il faut qu'on avance dans nos renoncements, voilà ce que je voulais dire, la feuille de route est tracée pour nos techniciens, technico administratif et puis bien entendu on fera tout ce qu'on peut pour vous tenir au courant au fil de l'eau. Bon il y a déjà le calendrier pour les prochaines réunions, les dates à venir.

M. BREUIL. – J'ai 3 petites infos, on observe ce qui se passe ailleurs et il se passe des choses le Syndicat du Sud Drôme Ardèche avait un projet un peu similaire au nôtre sauf qu'ils étaient un peu en avance, ils ont une usine de préparation de CSR qu'ils ont construite et qui est en voie d'achèvement des travaux. Ils ont commencé leur premier test et elle sera officiellement mise en service mi-novembre : 110 tonnes de capacité et 54 000 000 d'euros d'investissements, une production de 33 à 35 000 tonnes de CSR plus 19 000 tonnes de Valo matière. Je demande à voir c'est sur 4 hectares et demi de foncier une ligne de traitement pour les OMR, une ligne de traitement pour les encombrants et les déchets d'activités économiques, maintenant ce n'est pas que du projet, c'est dans le dur donc je pense qu'on ira faire un tour pour voir comment ça se passe et puis on va vraiment suivre de près la performance de l'outil même s'il faut leur laisser un peu de temps, parce ce qu'on sait bien qu'il faut plusieurs mois pour trouver son rythme.

M. CHAVEROT. – Le CSR donc en gros ?

M. BREUIL. – Je ne sais pas et surtout la question à leur poser c'est est-ce que c'est le Syndicat qui se charge de le commercialiser ou est-ce que c'est COVED qui construit l'usine qui a en charge le traitement de la valorisation CSR, parce que côté Roannais c'est toute la difficulté qu'ils ont pour arriver à contractualiser et trouver un opérateur pour leur contrat de concession, qui s'occupe des CSR. 2ème sujet régional, Bourg-en-Bresse qui a une usine de tri mécano-biologique qui date de 2016, l'usine OVADE avec une capacité de 66 000 tonnes et c'est ORGANOM qui porte un projet de chaufferie CSR pour le coup. C'est bien le Syndicat de traitement des déchets qui investit et pilote dans un outil de valorisation qui n'en est pas un, c'est la différence entre une chaufferie CSR et un incinérateur. Un incinérateur c'est un outil de traitement de déchets alors qu'une chaufferie CSR c'est censé être un outil de production d'énergie. Même si la différence est tenue voilà et avec la volonté d'investir pour éviter finalement une dépense à coup perdu, avoir ces ultimes et les enfouir et donc là avec une alimentation d'un réseau de chaleur urbain là aussi ça sera intéressant d'aller voir dans le détail quelle performance énergétique qui satisfait. Est-ce que c'est bien un régime ICPE chaufferie CSR et pas un régime ICPE incinération qu'ils sont arrivés à faire maintenant. Décidément Antoine, il va avoir plein de choses à faire, il pourra contacter ORGANOM pour en savoir un peu plus 40 000 000€ d'investissement 3 000 m2 d'emprise au sol sur cette chaufferie, ça donne quelques ordres de grandeur et puis on en a parlé, on l'a déjà évoqué avant la 3e info.

M. DRIOL. – 3 000m², il faudra regarder dans quel environnement, ça m'intéresse

M. BREUIL. – Et quelle concertation, là c'est que pour la chaufferie, ce n'est pas pour la préparation CSR elle se fait de toute façon sur leur usine OVADE. Et puis à suivre l'annonce qui avait été faite en milieu d'année, là en juin sur 2 nouvelles aides de l'ADEME pour les chaufferies CSR avec une enveloppe globale de 600 000 000€ sur 4 ans, mais pour des projets à valider avant 2025 et des informations un peu plus génériques et à creuser sur l'assouplissement des critères d'éligibilité notamment sur cette question, un seuil maximal d'OMR accepté pour la préparation CSR et aussi il est question de renouvellement énergétique ce qui est annoncé c'est, on va maintenant soutenir aussi des projets où il y a besoin de cogénérations mais dans quelle mesure est jusqu'où, il n'y a pas de précisions. Aujourd'hui l'arrêté ICPE date toujours de 2016, il n'a pas bougé. Le calendrier prochain pour le bureau et Comité Syndicale en décembre on a mis pour le bureau SYDEMER le 8 décembre et le Conseil Syndical le 22.

M. DRIOL. – Rendez-vous au 22 décembre.

- La séance est levée à 12H00

Monsieur François DRIOL

Président,



Monsieur Julien DUCHE

Secrétaire de séance,

